



SKI DE FOND QUÉBEC

FÉDÉRATION SPORTIVE ET ORGANISME NATIONAL DE LOISIR

Assurance responsabilité civile Membres, administrateurs et dirigeants

Ski de fond Québec veut s'assurer que tous ses clubs, centres et organismes ainsi que ses membres bénéficient de la couverture d'assurance responsabilité civile complète et qu'ils soient conformes aux exigences demandées.

Assurance responsabilité civile des membres affiliés

Vous savez qu'un membre doit s'affilier à son club et à Ski de fond Québec pour bénéficier de la couverture d'assurance responsabilité civile. Ski de fond Québec vous rappelle que le formulaire de [Reconnaissance et d'acceptation des risques](#) doit être complété obligatoirement par chaque personne lors de son adhésion au club. Cette procédure est une exigence de l'adhésion au club, conformément à la politique d'adhésion et aux exigences du [Manuel de l'assuré](#) de Nordiq Canada. Pour le membre d'âge mineur, un parent ou le tuteur légal doit signer le formulaire.

Vos inscriptions n'ont pas débuté ? Assurez-vous de joindre ce formulaire à vos inscriptions et de le conserver.

Vos inscriptions ont débuté et le formulaire n'a pas été complété par vos membres? Veuillez les contacter et assurez-vous qu'ils le remplissent. À défaut de remplir cette exigence, le membre n'aura aucune couverture d'assurance responsabilité civile.

Formulaire modifié de Reconnaissance et d'acceptation des risques

En raison de la Covid-19, le formulaire de [Reconnaissance et d'acceptation des risques](#) a été modifié en ajoutant le point 2.1 qui se lit comme suit : « *les maladies infectieuses transmises par des virus, des bactéries, des maladies et des champignons qui peuvent se transmettre par contact direct ou indirect* ».

Les clubs, centres et organismes qui utilisent l'inscription en ligne de leurs membres, SFQ recommande de modifier leur formulaire en tenant compte de cette modification dans les meilleurs délais. Pour vos membres déjà inscrits pour la saison 2020-2021, il est fortement recommandé de faire signer le formulaire modifié par chacun de vos membres inscrits. De cette façon, ils seront couverts adéquatement.





Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Il y a quelques mois, votre club, centre et organisme recevait un [formulaire](#) à compléter pour adhérer à l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants de Nordiq Canada. **Chaque club, centre et organisme affilié à Ski de fond Québec doit posséder une telle assurance** et ainsi garantir une protection adéquate pour toute poursuite éventuelle. Cette protection est sans frais supplémentaire.

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants offerte par Nordiq Canada fournit une couverture, incluant une défense juridique (y compris une représentation juridique lors d'audiences/tribunaux, etc.) dans la province concernée, en respectant la loi provinciale pour les réclamations. La couverture de la défense s'applique uniquement à condition que la réclamation ait été faite et signalée pour la première fois au moment où la police d'assurance est en vigueur et que club, centre ou organisme fait partie de la liste de l'assureur des clubs membres à ce moment. De plus, comme la plupart des polices de responsabilité civile, les assureurs ont le droit et le devoir de défendre la réclamation. Cela comprend une enquête sur la réclamation et si, nécessaire, la conduite complète de la défense ou une réponse à la réclamation. Après enquête sur la réclamation et examen des faits, si l'assureur accepte que la réclamation soit défendue, il nommera et paiera un avocat pour représenter le club, centre ou organisme en question. L'avocat peut également déterminer que la réclamation du demandeur est valide et que le club, centre ou organisme est responsable.

Vous ne possédez pas une telle assurance ? Veuillez compléter [le formulaire](#) et le retourner dûment complété à [Nathalie Chevette](#) dans les meilleurs délais. **La signature électronique n'est pas acceptable et refusée.**

Votre club possède déjà une assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants? SFQ vous demande de nous transmettre une note nous informant que vous refusez de souscrire à l'assurance offerte par Nordiq Canada. **En l'absence de transmission d'une telle note, vous serez présumé avoir refusé la couverture.**

Pour toute information complémentaire, contacter [Nathalie Chevette](#).

